

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-091

## A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l' article L 2122-18,

Vu la demande de Madame MANTE Karine, magasin « La Corbeille Fleurie », 33 place du Général de Gaulle à Wormhout, pour l'organisation de ventes extérieures devant le numéro 33 de la place du Général de Gaulle,

### ARR E T E :

**ARTICLE 1 :** Le stationnement sera interdit place du Général de Gaulle face au numéro 33, le magasin « La Corbeille Fleurie », **sur toute la longueur de la vitrine, et ce,**

- le lundi 1<sup>er</sup> mai 2023 de 7h à 14h ;
- le dimanche 4 juin 2023 de 7h à 14h ;

**ARTICLE 2 :** Madame MANTE Karine est autorisée à mettre en place une tonnelle devant son magasin sis 33 place du Général de Gaulle en respectant les conditions suivantes :

- La tonnelle ne devra en aucun cas gêner la circulation des piétons sur le trottoir ;
- La tonnelle ne devra en aucun cas déborder sur la route ;
- Le montage et le démontage se feront impérativement les 1<sup>er</sup> mai et 4 juin 2023 ;
- En cas de vent fort, l'installation sera annulée.

**ARTICLE 3 :** La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4:** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et transmis à la Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 13/04/2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 13/04/2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS

